



**Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2020**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2020-10-15-41 | Affaires foncières - Les Bruyères 2 - Opération d'Habitat 76 - Transfert d'une parcelle à la Métropole Rouen Normandie  
Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 24

Date de convocation : 9 octobre 2020

L'An deux mille vingt, le 15 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

### **Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Renaux, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Madame Agnès Bonvalet, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Monsieur Romain Legrand, Monsieur Johan Quérueu, Madame Alia Cheikh, Madame Sarah Tessier.

### **Etaient excusés avec pouvoir :**

Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Nicole Auvray donne pouvoir à Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Christine Leroy donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Monsieur Grégory Leconte, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérueu, Monsieur Brahim Charafi donne pouvoir à Madame Sarah Tessier.

### **Etaient excusés :**

Monsieur David Fontaine, Madame Juliette Biville, Madame Noura Hamiche.

### **Secrétaire de séance :**

Madame Najia Atif

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code général de la propriété des personnes publiques.

**Considérant que:**

- La Métropole Rouen Normandie exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 la compétence relative aux voiries publiques et que le conseil municipal a constaté comptablement le transfert de propriété de biens immobiliers et mobiliers y afférant,
- L'opération les Bruyères 2 par Habitat 76 suppose la réalisation de trois emplacements de colonnes enterrées s'opérant sur des emprises actuellement publiques situées rue des Acacias et rue des Lys,
- Cette opération suppose le rattachement de ces délaissés de domaine public aux parcelles riveraines appartenant à Habitat 76 d'une superficie totale d'environ 108 m<sup>2</sup> répartie en trois parcelles (point n°1 : 45 m<sup>2</sup>, point n°2 : 31 m<sup>2</sup>, point n°3 : 32 m<sup>2</sup>),
- Ce rattachement pourrait s'opérer moyennant un acte de transfert à titre gratuit à la Métropole Rouen Normandie en vue de son déclassement,
- Tous frais afférents à cette opération seront à la charge de la Métropole Rouen Normandie ou Habitat 76.

**Décide :**

- De consentir le transfert de la propriété à la Métropole Rouen Normandie des emprises susvisées,
- D'autoriser, Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous actes à intervenir à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse  
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 16/10/2020

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20201015-lmc118692-DE-1-1

Affiché ou notifié le 20 octobre 2020

BRUYERES II  
 Surface à déclasser pour  
 implantation des colonnes  
 enterrées  
 Echelle : 1/1000  
 Le 14/08/2020

